

# ITALIE

Intervention prononcée par le  
Vice Président du Conseil des Ministres  
Ministre des Affaires Etrangères

M. Gianfranco Fini

à la 60<sup>ème</sup> Session  
de l'Assemblée Générale  
des Nations Unies

New York, 18 Septembre 2005

Monsieur le Président,

Je souhaite tout d'abord vous exprimer mes plus vives félicitations pour votre élection à la Présidence de cette session de l'Assemblée Générale. Votre vaste expérience dans le domaine international est la meilleure garantie de succès pour votre mandat. Des remerciements sincères doivent également être adressés à votre prédécesseur, Jean Ping, qui a présidé la 59<sup>ème</sup> Session en faisant preuve d'une efficacité et d'une capacité tout à fait particulières.

Les délibérations du Sommet du Millénaire représentent une étape importante et significative sur la voie de l'ajustement de l'Organisation des Nations Unies aux défis mondiaux qu'elle doit relever.

Les résultats obtenus dans le processus de réforme de l'ONU, de ses principes de référence et de ses organes, sont l'expression du plus haut consensus qui a pu être réuni au sein de la communauté internationale. Toute tentative d'aller au-delà aurait très probablement signifié mettre en danger sa cohésion, qui est une valeur absolue et indispensable.

Il faut fortement apprécier ces résultats et les considérer comme une incitation à passer à l'action.

En effet, les Chefs d'État et de Gouvernement ont montré le chemin. Il incombe à présent à l'Assemblée Générale, aux autres organes des Nations Unies, aux Agences spécialisées et au Secrétariat de s'employer à mettre en oeuvre dans leur totalité - là où il est possible - les initiatives agréées dans le Document final, en les approfondissant et en les développant là où convenable.

Monsieur le Président,

Les derniers événements nous rappellent, parfois de manière tragique, combien il est important de pouvoir compter sur un système multilatéral solidement structuré et capable de répondre rapidement et efficacement aux nombreux défis que les différents membres de la communauté internationale, en agissant isolément, ne pourraient jamais gérer avec succès. L'Italie en est convaincue et la vocation au multilatéralisme est une caractéristique fondamentale de sa politique étrangère.

Naturellement, le soutien italien à l'action des organisations supranationales ne découle pas uniquement d'idéaux abstraits. Nous partageons la théorie, mais encore davantage la pratique du multilatéralisme car nous sommes convaincus que la communauté des principes, mais surtout la communauté des intérêts justifie la mise en commun de ressources, d'instruments, de responsabilités et de bénéfices. Une action commune ne saurait être envisagée faute d'une perception partagée des intérêts, des objectifs et de leurs priorités.

Parmi les résultats positifs les plus significatifs du Sommet du Millénaire, il faut donc compter celui d'avoir favorisé le consensus sur une vision innovatrice et intégrée de la sécurité collective et d'avoir mis en exergue les principaux phénomènes qui menacent cette sécurité. Et si le terrorisme, le sous-développement et l'intégrisme sont les principales menaces, notre réponse doit être à la hauteur du défi; elle ne saurait venir que d'un système multilatéral fort et crédible.

Face à l'émergence du terrorisme intégriste, le seul recours à la force, bien que parfois inévitable, ne peut pas être suffisant. Ce n'est pas aux armes, mais à la politique que revient la tâche de créer les conditions d'un dialogue fructueux entre les cultures, les civilisations et les religions ; c'est donc à elle de développer la solidarité sociale et internationale qui empêche au terrorisme de continuer dans son prosélytisme criminel.

La solidarité mondiale est également la réponse la plus adéquate au scandale d'une pauvreté à son tour mondiale, qui est le fruit de la persistance de fossés très profonds dans la distribution du bien-être, clivages qui s'opposent non seulement à toute règle d'équité, mais également aux plus élémentaires critères de logique et d'efficacité. Pour éradiquer le sous-développement il faut promouvoir une solidarité concrète, qui sache apporter des avantages réels et durables, en conjuguant l'action politique et économique des pays donateurs avec la mise en valeur du sens de responsabilité et d'autonomie qui est en train de se développer dans les Pays émergents, soucieux de s'affranchir de la culture de la dépendance.

Le sous-développement et le terrorisme, trouvent souvent leur élément unificateur - qui en multiplie le potentiel d'instabilité - dans l'intégrisme et le fanatisme idéologique, ennemis jurés des valeurs universelles telles que la liberté, la paix, l'égalité, valeurs qui sont vues comme une menace grave par ceux qui veulent contrôler et délégitimer nos systèmes sociaux.

Monsieur le Président,

Nous croyons fermement que la communauté internationale doit s'unir pour lutter contre le terrorisme, le sous-développement et l'intégrisme. Cette Assemblée Générale aura la tâche d'identifier les initiatives et les actions concrètes.

L'engagement assidu prodigué par l'Italie, même au prix d'importants sacrifices, pour promouvoir la paix dans des zones cruciales de crise telles que le Proche-Orient, les Balkans, et plus récemment le Darfour ; l'assistance aux Pays, tels que l'Afghanistan et l'Irak, qui essaient de se relever après des décennies d'oppression obscurantiste ; l'engagement à diffuser une culture de la liberté et du dialogue entre les cultures ; l'engagement en première ligne contre le fléau du sous-développement, même à travers des méthodes innovatrices telles que l'annulation de la dette ou une participation importante aux Fonds mondial de lutte contre les grandes pandémies, sont le témoignage éloquent et concret du sérieux de nos intentions. A cet égard, je souhaiterais mentionner tout particulièrement notre action en faveur du développement du continent africain ; une action menée non seulement par le biais d'initiatives de lutte contre la pauvreté, mais en renforçant également les capacités africaines en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Nous sommes prêts à relever les défis qui nous attendent et qui se rapportent à l'importante participation de moyens et d'hommes que l'Italie assure pour le fonctionnement des Nations Unies.

Je ne serais pas cohérent avec la vocation de mon Pays au multilatéralisme si je n'ajoutais pas que nos efforts iraient à l'échec s'ils étaient menés individuellement, sans s'inscrire dans un cadre multilatéral qui le complète, ce qui est à la base de notre détermination à le renforcer.

Les propositions de réforme apparues au cours de cette dernière année et soumises à l'examen des Chefs d'État et de Gouvernement mettent à notre disposition de nouveaux outils au potentiel précieux que nous devons nous engager à mettre en valeur. Je pense, par exemple, à la possibilité de développer de manière significative la capacité de la communauté internationale de prévenir des situations de crise, de gérer les conflits, de moderniser les modalités et les contenus des programmes traditionnels d'assistance au développement, afin de favoriser une stabilité durable.

Pour cela, l'Italie ne peut qu'envisager favorablement la perspective de développer et d'innover les outils de l'action sociétaria dans ces domaines, en créant de nouveaux organes tels que la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des Droits de l'Homme. Leur création permettra de rendre opérationnelle et concrète une approche intégrée de gestion des crises et des opérations de maintien de la paix que nous souhaitons vivement, une approche susceptible de mieux prévenir la reproduction de conflits, de consolider les processus de paix dans les régions de crise et de favoriser la remise en état des infrastructures de l'État de droit.

Monsieur le Président,

Le processus de réforme en cours peut et doit investir également les institutions des Nations Unies dans leur ensemble, en ce qui concerne leur composition aussi bien que les modalités de fonctionnement, en vue d'en renforcer l'efficacité, en assurant en même temps la cohérence et l'équilibre du cadre général de l'Organisation. L'Italie en est pleinement consciente et convaincue. Elle est également convaincue de la nécessité que dans ce domaine, plus que dans d'autres, l'on doive avancer avec l'attention adaptée aux sensibilités de chacun, dans le cadre d'un processus qui assure la transparence et l'inclusivité.

À l'occasion du Sommet il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le sujet plutôt controversé de la réforme du Conseil de sécurité. Les différents aspects du sujet, déjà largement débattus durant la phase préparatoire, sont bien connus. On connaît bien également la position de l'Italie et des pays qui, comme elle, font partie du groupe "*Uniting for consensus*" : nous avons présenté une proposition conçue sous le signe de la plus large inclusion, de la plus grande efficacité et d'une participation démocratique accrue, d'une vaste représentation géographique et régionale, tout ceci élaboré dans un esprit constructif et flexible.

Nous savons bien que les priorités d'autres pays sont différentes, et bien entendu nous respectons leurs positions, sans les partager. C'est notre souhait le plus vif que tous se convainquent que la réforme du Conseil de sécurité ne peut pas être le résultat d'épreuves de force, de conditionnements inacceptables ou d'accélération artificieuses, de la création de nouvelles positions de privilège. La conscience de la nécessité de la réforme du Conseil est le patrimoine commun de tous les membres. Certainement cette réforme ne peut être considérée l'apanage exclusif des partisans d'une option de réforme plutôt que d'une autre. Les événements récents ont démontré qu'aucune des propositions actuellement sur la table ne possède les voix nécessaires pour pouvoir passer. Il ne fait aucun doute qu'aucune d'entre elles n'enregistre le vaste consensus indispensable à faire en sorte que la future organisation du Conseil de sécurité contribue à unir, et non à diviser, la Communauté internationale. Voilà pourquoi nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de tourner la page, d'unir les efforts dans la recherche de nouvelles formules consensuelles, aussi bien dans la substance que dans la méthode. Il est évident que cette recherche ne pourra pas durer à l'infini : parcourir ensemble le chemin qui y conduit, avec confiance et persévérance, est la seule garantie de résultats efficaces et durables. L'Italie est prête à examiner avec esprit constructif toute hypothèse de solution autour de laquelle puisse se réunir le plus grand consensus possible, mais elle continuera à s'opposer, conformément aux principes partagés par un nombre croissant d'États membres, à toute formule susceptible de créer de nouvelles divisions et marginalisations.

Pour cela, l'Italie ne peut qu'envisager favorablement la perspective de développer et d'innover les outils de l'action sociétaria dans ces domaines, en créant de nouveaux organes tels que la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des Droits de l'Homme. Leur création permettra de rendre opérationnelle et concrète une approche intégrée de gestion des crises et des opérations de maintien de la paix que nous souhaitons vivement, une approche susceptible de mieux prévenir la reproduction de conflits, de consolider les processus de paix dans les régions de crise et de favoriser la remise en état des infrastructures de l'État de droit.

Monsieur le Président,

Le processus de réforme en cours peut et doit investir également les institutions des Nations Unies dans leur ensemble, en ce qui concerne leur composition aussi bien que les modalités de fonctionnement, en vue d'en renforcer l'efficacité, en assurant en même temps la cohérence et l'équilibre du cadre général de l'Organisation. L'Italie en est pleinement consciente et convaincue. Elle est également convaincue de la nécessité que dans ce domaine, plus que dans d'autres, l'on doive avancer avec l'attention adaptée aux sensibilités de chacun, dans le cadre d'un processus qui assure la transparence et l'inclusivité.

À l'occasion du Sommet il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le sujet plutôt controversé de la réforme du Conseil de sécurité. Les différents aspects du sujet, déjà largement débattus durant la phase préparatoire, sont bien connus. On connaît bien également la position de l'Italie et des pays qui, comme elle, font partie du groupe "*Uniting for consensus*" : nous avons présenté une proposition conçue sous le signe de la plus large inclusion, de la plus grande efficacité et d'une participation démocratique accrue, d'une vaste représentation géographique et régionale, tout ceci élaboré dans un esprit constructif et flexible.

Nous savons bien que les priorités d'autres pays sont différentes, et bien entendu nous respectons leurs positions, sans les partager. C'est notre souhait le plus vif que tous se convainquent que la réforme du Conseil de sécurité ne peut pas être le résultat d'épreuves de force, de conditionnements inacceptables ou d'accélération artificieuses, de la création de nouvelles positions de privilège. La conscience de la nécessité de la réforme du Conseil est le patrimoine commun de tous les membres. Certainement cette réforme ne peut être considérée l'apanage exclusif des partisans d'une option de réforme plutôt que d'une autre. Les événements récents ont démontré qu'aucune des propositions actuellement sur la table ne possède les voix nécessaires pour pouvoir passer. Il ne fait aucun doute qu'aucune d'entre elles n'enregistre le vaste consensus indispensable à faire en sorte que la future organisation du Conseil de sécurité contribue à unir, et non à diviser, la Communauté internationale. Voilà pourquoi nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de tourner la page, d'unir les efforts dans la recherche de nouvelles formules consensuelles, aussi bien dans la substance que dans la méthode. Il est évident que cette recherche ne pourra pas durer à l'infini : parcourir ensemble le chemin qui y conduit, avec confiance et persévérance, est la seule garantie de résultats efficaces et durables. L'Italie est prête à examiner avec esprit constructif toute hypothèse de solution autour de laquelle puisse se réunir le plus grand consensus possible, mais elle continuera à s'opposer, conformément aux principes partagés par un nombre croissant d'États membres, à toute formule susceptible de créer de nouvelles divisions et marginalisations.

Monsieur le Président,

face aux défis qu'elle doit affronter, la Communauté internationale a besoin d'unité d'intentions.

Je sais bien que dans ces discours l'adjectif « historique » est évoqué avec une telle fréquence qu'il perd une grande partie de sa signification. Toutefois, en pensant aux échéances, aux risques, aux opportunités qui se profilent, définir historique le moment où se tient cette Assemblée générale ne semble pas exagéré.

Un aphorisme célèbre nous rappelle que "ceux qui ne se souviennent pas de l'histoire sont condamnés à la répéter". Et l'histoire nous apprend que l'unité de la communauté internationale, fondée sur le partage reconnu de principes et d'intérêts fondamentaux, est la condition incontournable pour garantir la paix, le développement et le progrès à nos peuples.